



## Actualités - ECHA

### Le site internet de l'ECHA évolue En ligne depuis le jeudi 15 décembre 2011



En raison de la profonde restructuration qui en découle, de nombreux liens sur notre site seront inactifs. La mise à jour s'effectuera progressivement. Nous vous remercions de votre compréhension.



#### Mise en ligne du nouveau site de l'ECHA

Depuis le 15 décembre 2011, l'ECHA a mis en ligne son nouveau site internet, avec une nouvelle organisation.

L'ECHA vous propose un nouveau site organisé en 6 sections principales. La convivialité du site a été améliorée. La recherche et la navigation sont dorénavant facilitées.

Des vidéos donnant un aperçu de cette nouvelle structure et organisation seront disponibles sur ce site. Un tutoriel destiné à aider les industriels dans leur recherche d'informations pertinentes est également présenté sur ce site



#### CLP - Inventaire des classifications et des étiquetages

Au cours des prochaines semaines, l'ECHA va mettre à disposition du public l'inventaire des classifications et des étiquetages. Celui-ci sera alors consultable sur le nouveau site internet de l'ECHA.

Une fiche informative accompagnera la publication de cet inventaire en précisant les détails sur la façon dont l'information y est structurée.

**Rappel :** l'inventaire des classifications et des étiquetages est une base de données qui contiendra les informations de classification et d'étiquetage de base sur les substances notifiées et enregistrées par les fabricants et les importateurs. Il contiendra également la liste des classifications harmonisées (art. 40 du règlement CLP).

Cet inventaire a été établi et sera maintenu par l'ECHA (art. 42.1 du règlement CLP).





## Aussi dans l'actualité

### Le Comité des États Membres identifie le premier perturbateur endocrinien comme substance extrêmement préoccupante (SVHC)

Le Comité des États Membres s'est accordé à l'unanimité sur l'identification de 12 nouvelles substances en tant que substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Ces substances seront ajoutées à la liste des substances candidates puis soumises à autorisation.

Parmi ces 12 substances, apparaît le premier perturbateur endocrinien causant des effets graves sur l'environnement.

Le 4-tert-octylphénol (N°CE 205-426-2) apparaîtra donc dans la liste des substances candidates.

L'ECHA précise que la liste mise à jour des substances candidates sera disponible sur le site internet dès la semaine prochaine.

[Plus d'infos...](#)

### CLP – Adoption par le RAC de 13 avis scientifiques sur la classification harmonisée et l'étiquetage

Au cours des 18<sup>ième</sup> et 19<sup>ième</sup> réunions, qui ont eu lieu les 26-28/10/2011 et 29/11-02/12/2011, le RAC (Comité d'évaluation des risques) a adopté 13 avis relatifs aux propositions de classification harmonisée et d'étiquetage pour des substances chimiques industrielles et des substances actives présentes dans les pesticides.

Plus d'information sur les 13 substances [ici](#).

**Rappel :** le RAC (Comité d'évaluation des risques) a pour rôle de préparer les avis de l'Agence à propos des demandes de restrictions et des propositions de restrictions, de classification harmonisée et d'étiquetage.

[Plus d'infos...](#)

## Guides

- L'ensemble des supports (guide complet, guide simplifié et fiche d'orientation) sur « [l'identification et la désignation des substances sous REACH et CLP](#) » a été mis à jour.
- L'ECHA a publié un corrigendum de la version 1.1 du guide « [Guidance on the compilation of safety data sheets](#) ».
- Des mises à jour ont été effectuées sur plusieurs parties et chapitres du guide « [Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment](#) ». Elles concernent les parties A, B et C et les chapitres R.2, R.3, R.4 et R.5.
- Les guides « [Guide pour la préparation d'une demande d'autorisation](#) » et « [Guide relatif à l'analyse socio-économique – Autorisation](#) » sont désormais disponibles en français.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ





## REACH – Enregistrement 2013

ACT NOW!

REACH  
2013



### Webinar

Le webinar du 22 novembre 2011, à destination des déclarants principaux (LR) et concernant l'identification des substances dans le processus de formation du SIEF (forum d'échange d'informations sur les substances), est désormais disponible en ligne.

### Workshop – Déclarant principal (LR)

L'ECHA a ouvert les inscriptions pour le workshop qui aura lieu à Helsinki du 2 au 3 février 2012.

Ce workshop s'adresse à tous les déclarants principaux (LR) concernés par l'échéance d'enregistrement de 2013 et qui ont notifié leur rôle auprès de l'ECHA en utilisant le formulaire web.

Ce workshop vise principalement:

- à les informer sur les mesures à prendre afin de mener au mieux un SIEF (forum d'échange d'informations sur les substances).
- de permettre un partage des expériences entre les différents déclarants principaux (LR) sur le partage et l'évaluation des données dans le cadre de la préparation des dossiers de soumission conjointe.

Plus d'informations sont disponibles ici.

### Publication du rapport sur le retour d'expérience des déclarants REACH

En juillet 2011, L'ECHA a mené une enquête auprès des entreprises ayant effectué avec succès un enregistrement sous REACH.

Ce sondage visait à connaître l'expérience acquise par les entreprises ayant préparé et soumis un enregistrement. Il avait aussi pour but de permettre à l'ECHA d'identifier les points clés à améliorer.

Plus de 900 entreprises ont répondu à ce sondage, dont la plupart se situent en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en France.

Par ce biais, l'ECHA s'engage à fournir des pistes de réflexion et d'amélioration pour soutenir les déclarants concernés par l'échéance de 2013.

Plus d'info...

*Le Service National d'assistance réglementaire vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année*

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ